

Zone RT-342

La zone RT-342 (récréation) est localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Elle comprend quelques propriétés adjacentes au boulevard Saint-Anne.



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	12
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	2
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	6
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	6
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	NA

CLASSES D'USAGES

RT-342

COMMERCE ET SERVICES	C1 Accomodation	*
	C-2 Détail, administration et service	*
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●
	R- 2 Récréation intensive	●
AGRO-FORESTIER	A-2 Agriculture sans élevage	**

- * L'usage doit être en lien avec une activité récréative liée à la classe d'usage "Récréation extensive R-1
- **Aucun déboisement n'est autorisé pour la culture du sol. L'implantation de cet usage doit être accompagnée de mesures qui assurent une saine cohabitation des différentes fonctions